

Créances de Congo Challenge : Matata met la pression sur le ministre des Finances, Nicolas Kazadi

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 662 du mercredi 23 au jeudi 24 novembre 2022 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Après le consensus de Luanda

P. Muyaya : «Le défi, c'est de s'assurer que ce qui a été convenu soit appliqué»

P. 2

Immobilisation de l'avion militaire français à Kisangani : Paris attend l'autorisation de Kinshasa pour sa réparation

Après la polémique qui a entouré la présence impromptue d'un avion militaire de l'armée française, immobilisé depuis lors sur le tarmac de l'aéroport international de Bangboka (Kisangani) en raison d'une panne technique, Paris doit attendre l'autorisation de Kinshasa pour le survol d'un avion de dépannage dans le chef-lieu de la province de la Tshopo. Ce qu'annonce l'ambassade de France à Kinshasa, selon les déclarations relayées par le site d'infos en ligne depeche.cd. Obligé d'atterrir à l'aéroport de Bangboka en raison d'une panne technique, l'avion militaire de l'armée française reste... P. 4



PARLONS-EN

La paix sous-traitée

ECONEWS

C'est avec la double dynamique de Luanda et de Nairobi que la République Démocratique du Congo négocie la paix dans sa partie Est, qui ploie depuis quelques mois sous la menace des terroristes du M23, appuyés en armes et en hommes par le Rwanda. Au nom de la diplomatie qu'il n'a jamais abandonnée, Kinshasa adhère au processus de paix qui s'est négocié lors du dernier sommet de Luanda, organisé mercredi à l'initiative du président angolais.

En principe, un chronogramme clair et précis a été convenu à Luanda pour ramener le calme dans le territoire de Rutshuru, dans la province du

(Lire en page 2)

Enquête parlementaire des sociétés du secteur pharmaceutique : la FEC recadre l'Assemblée N.

P. 5

LUANDA III : des questions sans réponse

P. 12

Après le consensus de Luanda

P. Muyaya : « Le défi, c'est de s'assurer que ce qui a été convenu soit appliqué »

Le Rwanda et son président, Paul Kagame, sont pratiquement dos au mur. Sur le plan diplomatique, Kigali accumule des revers qui ont enlevé tout contenu à son discours de victimisation par lequel il justifie son soutien aux terroristes de M23. Mercredi à Luanda (Angola), à l'initia-

tive du président angolais João Lourenço, un accord a été signé, assorti d'un chronogramme précis et d'un échéancier bien calé pour contraindre le M23 à adhérer au processus de paix.

ECONEWS

Déjà, ce vendredi à 18h, heure de l'Est de la République Démocratique du Congo, les terroristes de M23 doivent mettre fin à leurs attaques contre les positions des FARDC (Forces armées de la RDC) et de la Monusco. Au plus tard dimanche, soit deux jours après cet ultimatum, le M23 doit se retirer des localités qu'il a conquises pendant son avancée, avant le retour dans une semaine des déplacés de guerre dans les zones libérées. C'est le consensus qui s'est dégagé à Luanda, dans un document engageant autant l'initiative régionale de l'EAC (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est) que l'Union africaine, agissant via la CIRGL (Conférence internationale de la région des Grands Lacs).

Jeudi soir, dans un briefing spécial, le vice-Premier ministre (VPM) en charge des Affaires étrangères, Christophe Lutundula, et le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, étaient devant la presse pour élucider tous les contours du consensus de Luanda.

Même si tout s'est passé sans le président Paul Kagame, représenté, pour la circonstance, par son ministre des Affaires étrangères, Vincent Biruta, à Kinshasa, on reste optimiste, convaincu qu'un pas important vient d'être franchi pour le retour de la paix dans le territoire de Rutshuru.

Que se passera-t-il alors si le M23 ne s'exécute pas à partir de ce vendredi ? Le VPM Lutundula s'est montré serein. Le consensus de Luanda, dit-il, est assorti des contraintes si bien qu'en cas de résistance, la Force régionale de l'EAC est là pour contraindre les uns et les autres.

« Ce qui reste à faire, c'est la mise en œuvre pour matérialiser ce consensus », note-t-il. Selon lui, la rencontre de Luanda a la particularité de déblayer le terrain pour donner une chance aux pourparlers de Nairobi. « C'est la première fois que le processus de Luanda et Nairobi dégage une perspective commune sur ce qu'il faut faire », rappelle-t-il.

De l'avis du VPM Lutundula, l'aboutissement du consensus de Luanda dépend de la bonne foi des parties si-



gnataires : « Il y a aussi la garantie de bonne fin : est-ce que ce qui a été dit sera appliqué ? ».

« SANS NAÏVÉTÉ NI FAIBLESSE »

Quoi qu'il en soit, le VPM Lutundula a fait remarquer que Kinshasa a adhéré de bonne foi au consensus de Luanda. « Cet accord, nous l'avons signé sans naïveté ni faiblesse. Si le Rwanda ne s'y inscrit pas, la communauté internationale prendra acte que le Rwanda ne veut pas la paix. Quoi qu'il en soit, nous devons rester vigilant », a-t-il précisé, soulignant qu'« à Luanda, il y a une garantie sécuritaire et militaire qui rejoint le processus de Nairobi ».

Dans tous les cas, le

porte-parole du Gouvernement a tenu à dissiper quelques malentendus autour de la Force régionale : « La Force régionale ne remplace pas les FARDC. Elle vient juste appuyer les forces loyalistes », tranche Patrick Muyaya. Au VPM Lutundula de renchérir : « En rapport avec la Force régionale, ce qui compte, ce sont les règles de jeu (...) En Afrique, on n'a plus besoin de Chef d'Etat conquérant ».

A tout prendre, le porte-parole du Gouvernement considère que « le Rwanda est en train de s'isoler sur le plan diplomatique ». Avant de rappeler avec insistance : « Le défi, c'est de s'assurer que ce qui a été convenu soit appliqué ».

Quant au rapport avec la France où une certaine opinion presse Kinshasa de quit-

ter la Francophonie, le VPM Lutundula, tout comme le porte-parole du Gouvernement, ont balayé d'un revers cette hypothèse.

« Le retrait de la Francophonie n'est pas à l'ordre du jour. Notre appartenance à la Francophonie est constitutionnelle », a fait observer Christophe Lutundula. Toutefois, il note qu'« Il est de l'intérêt des dirigeants de la France de prendre en compte ce ras-le-bol. Notre souhait est que la France soit plus active dans la crise congolaise qui rime avec la fin de l'agression du Rwanda ».

Preuve que les lignes bougent, la France va porter au Conseil de sécurité des Nations Unies la résolution sur la levée de l'embargo sur les armes qui pèse sur la RDC.



PARLONS-EN

La paix sous-traitée

(Suite de la Une)

Nord-Kivu. Pour ce énième rendez-vous de Luanda, le président rwandais Paul Kagame, vu de Kigali comme le véritable porte-parole de M23, se fait représenter par son ministre des Affaires étrangères. Qu'importe ! Le plus important est que le Rwanda a accepté les grandes lignes de la déclaration de Kigali dont il est d'ailleurs co-signataire.

L'accord de Luanda signé, on attend maintenant juger la bonne foi de toutes les parties par les actes. C'est aux terroristes de M23 de faire le premier pas en quittant les localités qu'ils contrôlent. A défaut, la Force régionale de l'EAC (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est) a promis de faire usage des méthodes plus coercitives pour les déloger. On l'espère en tout cas.

Le plus important qu'un pas – non de moindre – a été franchi à Luanda. Autour de la table des discussions, le M23 n'y était pas. Mais, sa voix a été portée, comme toujours, par Kigali. Sur ce point, il faut reconnaître que Kinshasa a marqué de bons points en réussissant à faire valider la thèse de l'agression du Rwanda qui utilise les terroristes de M23 comme épouvantail.

Au sein de la communauté internationale, Kinshasa est parvenu à imposer son narratif d'une agression de la RDC par le Rwanda. Sur ce point précis, il n'y a plus de doute possible.

Il y a cependant quelques réticences au regard de tout ce qui s'est décidé dans la capitale angolaise. Certes, un cap a été franchi – au nom de la diplomatie. Mais, le drame est que Kinshasa s'est retrouvé dans l'obligation de sous-traiter sa sécurité et sa défense. Sur le terrain, rien ne se fera sans la Force régionale de l'EAC au sein de laquelle se côtoient curieusement pyromanes et sapeurs-pompier. C'est tout le paradoxe.

Tout compte, le problème n'est résolu qu'à moitié. Une Nation doit se doter des moyens de se défendre. C'est le passage obligé pour une paix durable dans l'Est de la RDC. Si non, ça sera toujours le retour à la case de départ. Bref, une poursuite du vent.

Créances de Congo Challenge : Matata met la pression sur le ministre des Finances, Nicolas Kazadi

Le Think tank Congo Challenge, dont le Conseil d'administration est dirigé par l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, continue à réclamer ses créances auprès du Gouvernement, via le ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzujii. Entre les deux parties, on assiste, depuis lors, à un dialogue des sourds tant le ministre des Finances refuse, selon Congo Challenge, d'honorer le paiement de près de deux millions USD relatifs à une série d'études réalisées par Congo Challenge dans le cadre de l'impact du Covid-19 sur l'économie congolaise. Congo Challenge n'est pas d'accord avec les raisons avancées par le ministre des Finances, alors que ces paiements, dit-il, devraient être prélevés sur des fonds de la Banque africaine

de développement mis à la disposition du Gouvernement. Pour Matata, il y a nettement une mauvaise foi de la part du ministre des Finances. C'est ce qu'il lui fait part, en réponse à sa lettre du 21 novembre 2022. Matata conclut son plaidoyer par une interpellation : « Pour l'honneur de la République Démocratique du Congo et dans le but de préserver la crédibilité du pays, je vous exhorte à payer les différentes factures de Congo Challenge ». Sans commentaires, voici la réplique de Congo Challenge, dans une lettre que le président de son Conseil d'administration, MatataPonyoMapon, a adressée, le vendredi 24 novembre 2022, au ministre Nicolas Kazadi.

Accusé de réception paiement des factures de Congo Challenge

Excellence Monsieur le Ministre des Finances,

J'accuse réception de votre lettre référencée CAB/MIN/FINANCES /BG/MMC/DMM/2022, du 21 novembre 2022, relative à l'objet repris en marge et vous en remercie.

Après exploitation de votre lettre, je confirme les éléments repris dans ma précédente correspondance adressée au Conseil d'Administration de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans laquelle j'ai signifié que vous ne vouliez pas régler les factures de Congo Challenge du fait que le Président de son Conseil d'administration est candidat aux élections présidentielles 2023 et fait partie de l'opposition. En effet, je vous informe que je dispose des informations fiables issues des sources crédibles qui appuient cette affirmation. Je suis prêt à témoigner, en cas de besoin, devant les membres d'une institution neutre, en précisant dans quels échanges vous avez affirmé vouloir payer les factures de Congo Challenge après les élections de 2023.

Ceci est contraire aux exigences en matière de gestion des fonds de la BAD et du Trésor public.

En parcourant les raisons que vous avez évoquées comme justification du non-paiement des factures de Congo Challenge, j'ai noté qu'elles ne sont pas d'ordre technique mais plutôt politique. Je m'attendais à ce subterfuge. En effet, dans votre lettre, vous justifiez le blocage du paiement des factures de Congo Challenge par: (j) le manque d'assurance sur la qualité des études réalisées par le cabinet, notamment celle portant sur la mobilisation des recettes que vous jugez théorique et (ii) l'absence des procès-verbaux de validation des rapports d'étude par le Comité

de marché qui devrait entre autres comprendre les experts de la Banque mondiale, BAD, CEA, FMI et PNUD.

En ce qui concerne l'étude sur la mobilisation des recettes dont vous faites allusion dans votre lettre, j'aimerais vous rappeler que, normalement, Congo Challenge n'avait aucune obligation de vous la transmettre pour validation. Le cabinet l'a fait pour des raisons d'élégance professionnelle compte tenu du fait que cette étude touche directement votre secteur et que son contenu devrait vous aider à accroître les performances des régies financières en termes de mobilisation de recettes publiques. Après que vous ayez reçu cette étude, vous avez indiqué au consultant que l'étude était théorique et que vous aviez besoin qu'elle soit renforcée avec des aspects pratiques. Ce qui n'était pas du tout vrai. Face à cette réaction, nous avons déjà senti qu'il s'agissait d'un piège de votre part. Pour ne pas y tomber, nous avons sollicité des séances de travail avec les responsables et experts des différentes régies financières pour consolider la qualité de ladite étude et répondre à leurs attentes en y apportant des éléments supplémentaires d'ordre empirique et pratique nous fournis par lesdites régies financières. Ainsi, toutes leurs orientations et suggestions ont été prises en compte dans la version finale de l'étude qui se trouve depuis près de huit mois (depuis le 28 avril 2022) dans votre bureau. Dès lors, votre argument ne tient pas la route à moins que vous ne doutiez de la compétence des différents responsables et techniciens des régies financières du ministère que vous pilotez ? Pour ma part, j'ai été également Ministre des finances en

RDC de 2010 à 2012, j'ai travaillé avec les mêmes experts et je n'ai jamais jugé leurs travaux théoriques.

S'agissant de la validation des études, je tiens à vous rappeler, puisque vous faites allusion au point 3 des différents contrats, que le Comité de marché que vous citez ne se limite pas qu'aux experts des institutions que vous avez listés. Ledit Comité est composé de Secrétaire Général du Plan; Directeur de Cabinet du Ministre du Plan; 2 conseillers du Ministre du Plan; le Coordonnateur du CIR/finances; le Directeur chef de service de la Direction des Etudes Macroéconomiques du Ministère du Plan ; le Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés publics du Ministère du Plan; les économistes de la BM, BAD, CEA, FMI et PNT.JD comme présenté en annexe. Ainsi, conformément à cette disposition, le Ministère contractant (Ministère du Plan) avait invité les principales parties prenantes à prendre part aux ateliers de validation des différentes études. Si les économistes des institutions internationales ne se sont pas présentés lors des différents ateliers, il n'est pas de la responsabilité du consultant de les faire venir de force. Au contraire, cela est la responsabilité du gouvernement (auquel vous appartenez) de s'assurer que les différentes parties prenantes prennent part aux assises organisées pour la validation desdites études. C'est ce qui explique que dans votre correspondance vous citez l'étude sur la mobilisation de recettes, mais vous n'êtes pas en mesure de dire un mot sur les trois autres études parce que vous n'en êtes pas responsable. Du reste, c'est ce même gouvernement (Ministère du Plan) qui a validé, avec le concours des experts

issus de plusieurs ministères (parmi lesquels ceux du ministère des finances) et institutions nationales spécialisées, les différents rapports.

Pour votre gouverne, dans le cadre de ces études, le Ministère du Plan avait même constitué un Comité de marché élargi en y ajoutant également les experts des ministères directement concernés par les différentes études. Ainsi, si certains experts n'ont pas répondu à l'invitation du Ministère du Plan, quelle est la responsabilité du consultant ? Aussi, je tiens à vous préciser que les experts du Ministère du Plan et d'autres ministères et structures spécialisées ont apporté leurs suggestions et validé les différents livrables des études. Pensez-vous que tous ces services ou experts sont incompetents parce qu'ils sont nationaux? Pensez-vous que, suivant les points 3 des contrats relatifs à ces quatre études relatif à la composition du comité de marché pour le suivi de la mise en œuvre des études, les économistes des institutions internationales y afférents disposent d'un veto pour valider la qualité des rapports produits dans le cadre de ces quatre études ?

Je me permets de vous dire que cela n'en est nullement le cas. Pour notre part, étant donné que le Comité de marché (dans lequel se trouvent des experts compétents de votre propre ministère), réuni avec la majorité de ses membres, a validé les différentes études, Congo Challenge devrait déjà être payé.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que les contrats de ces quatre études prévoyaient des paiements par étape (rapport de démarrage, rapport provisoire et rapport définitif). Pour les rapports de démarrage, aucun examen scientifique du contenu n'est

requis pour le paiement. Ce dernier est activé dès réception du rapport et de la facture étant donné qu'il ne s'agit que d'un rapport qui présente la méthodologie du consultant et le plan de travail (chronogramme). En effet, le point 6 des conditions particulières de marché des différents contrats prévoit que 30% des honoraires du consultant soit payé sur présentation du rapport de démarrage et de la facture; 40% après dépôt du rapport provisoire et présentation de la facture; 30% après présentation du rapport final et annexes jugés acceptables par le client. Ceci conforte notre opinion et montre clairement que la validation ne devrait intervenir qu'après dépôt du rapport provisoire avant d'obtenir le définitif.

S'agissant des rapports de démarrage, le ministère du Plan a transmis par voie de courrier mais aussi à travers la chaîne de la dépense (réf N° dossier 1446372 - N°DTO 1784/22; N° dossier 1446373 - N°DTO 1787/22; N° dossier 1446374 - N°DTO 1786/22; N° dossier 144637 - N°DTO 1785/22, factures ainsi que procès - verbal de validation des rapports de démarrage par le comité de marché. Ainsi, comment expliquer que jusqu'à ce jour, Congo Challenge n'ait reçu aucun paiement pour les rapports de démarrage de quatre études? Comment expliquer que le Client (Ministère du Plan) ait validé les différents rapports provisoires (après ateliers de validation auxquels les principales parties prenantes ont pris part y compris les agents du ministère des finances) et transmis les factures au Ministère des Finances pour paiement et que ce dernier refuse de payer sous prétexte de n'avoir pas obtenu les pro-

Immobilisation de l'avion militaire français à Kisangani : Paris attend l'autorisation de Kinshasa pour sa réparation

Après la polémique qui a entouré la présence impromptue d'un avion militaire de l'armée française, immobilisé depuis lors sur le tarmac de l'aéroport international de Bangboka (Kisangani) en raison d'une panne technique, Paris dit attendre l'autorisation de Kinshasa pour le survol d'un avion de dépannage dans le chef-lieu de la province de la Tshopo. Ce qu'annonce l'ambassade de France à Kinshasa, selon les déclarations relayées par le site d'infos en ligne depeche.cd.

ECONEWS

Obligé d'atterrir à l'aéroport de Bangboka en raison d'une panne technique, l'avion militaire de l'armée française reste toujours immobilisé à Kisangani. En principe, Paris négocie le survol du territoire congolais d'un avion de dépannage pour réparer l'avarie. Et par ce temps de guerre, Kinshasa prend tout son temps, devant au préalable s'assurer de la régularité de toutes ces opérations.

Selon l'ambassade de France à Kinshasa, Paris serait prêt à envoyer cet avion de dépannage, en attendant l'avis favorable des autorités congolaises.

Pour l'instant, à l'ambas-

sade de France à Kinshasa, on confirme que cet atterrissage en catastrophe s'est fait avec l'accord des autorités aéronautiques et sécuritaires de la RDC.

«Les autorités congolaises ont donné leur accord, l'avion s'est posé en urgence suite à une alarme d'incendie au niveau du moteur. Les neuf personnes à bord sont prises en charge par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) », a indiqué l'ambassade dans un communiqué, suivant les propos relayés par depeche.cd.

L'ambassade rassure, par ailleurs, de sa franche collaboration et dit n'attendre que l'avis favorable de Kinshasa pour l'avion de l'équipe de dépannage. « La coordination se



L'avion militaire et ses neuf membres d'équipage sont sous bonne escorte des FARDC sur le tarmac de l'aéroport de Bangboka

fait entre l'attachée de Défense de l'ambassade de France et le chef de la Force terrestre et l'avion se rendait à la Réunion pour une relève. L'appareil ne transportait pas de fret en dehors du lot technique de l'avion. L'avion est actuellement gardé par les FARDC à l'aéroport de Kisangani. Nous sommes en attente de l'autorisation de vol demandé pour la mission de réparation planifiée par l'armée de l'air française ».

KINSHASA CLÔT LA POLÉMIQUE

Mardi devant la presse, le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, a dissipé tout malentendu autour de la présence sur le tarmac de l'aéroport de Bangboka, à Kisangani, de cet avion militaire français, indiquant l'aéronef s'est retrouvé dans le chef-lieu de la Tshopo à la suite d'une situation de détresse.

«C'est un avion qui a at-

terri en détresse parce que l'un des moteurs menaçait de prendre feu. La température était élevée anormalement. L'aéroport le plus proche où ils avaient demandé d'atterrir, c'est l'aéroport de Bangboka à Kisangani. L'avion comptait neuf membres d'équipage qui venaient de l'île de Réunion, qui devaient passer par Bujumbura (Burundi) puis Ndjamena (Tchad). C'était un vol de routine », a indiqué le ministre de la Communication et des Médias.

Selon lui, contrairement à tout ce qui se dit sur les réseaux sociaux dans le contexte sécuritaire actuel dans l'Est de la RDC, cet avion n'avait rien de suspect. «D'après le rapport qui a été fait, l'avion a été fouillé ou inspecté par les services notamment de la DGM. Il n'y a pas de matière à panique. L'avion est en panne et attend une intervention qui doit venir de Paris (France) pour remplacer les matériels défectueux. D'ailleurs, nos forces armées ont pris en charge les membres d'équipage», a conclu le porte-parole du Gouvernement.

Conflit en République Démocratique du Congo : la diplomatie à l'offensive

Les initiatives diplomatiques se multiplient autour de la crise sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Un retrait du M23 de ses positions est maintenant sur la table pour entamer le retour des négociations à Nairobi et Luanda. Mais beaucoup redoutent que la force régionale est-africaine qui se déploie ne soit qu'une simple «forçetampon».

Il y a, tout juste dix ans, les rebelles du M23 entraînent dans la ville de Goma. Un choc pour tous les Congolais. 10 ans plus tard, la rébellion a repris les armes, après avoir été défaite en 2013, et se retrouve de nouveau aux portes de la capitale provinciale du Nord-Kivu. Les dernières semaines d'affrontements ont permis au M23 de prendre les localités de Rutshuru, Kiwanja, et surtout Kibumba, une zone qui se trouve à seulement une vingtaine de kilomètres de Goma. Une contre-offensive de l'armée congolaise a réussi pour l'instant à stopper l'avancée rebelle, mais les dernières informations en provenance du front font état d'une nouvelle percée du M23 vers l'Ouest, à Tongo, Mulimbi, en direction de Kitchanga et Kilolirwe.

DES FORCES KÉNYANES POUR ÉVITER LA PRISE DE GOMA

La prise de Goma semble

aujourd'hui un objectif difficile à atteindre pour le groupe armé soutenu par le Rwanda, militairement, mais surtout politiquement et diplomatiquement. Militairement, la mise en place de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), avec l'arrivée des 200 premiers soldats kényans à Goma, a sans doute refroidi les velléités offensives des rebelles sur la ville.

Au total, ce sont 900 hommes qui seront déployés par Nairobi dans la zone. Une force qui devrait éviter une nouvelle prise de Goma par le M23, qui a donc décidé d'étendre son emprise à l'Ouest en se dirigeant vers le Masisi. Mais la rébellion doit aussi faire face à une importante agitation diplomatique tout azimut.

RETOUR DES NÉGOCIATIONS À NAIROBI ET LUANDA

Cette semaine doivent s'ouvrir deux espaces de dialogue pour tenter de ramener la paix à l'Est du Congo. Il y a tout d'abord la reprise des discussions de Nairobi entre le gouvernement congolais et les groupes armés, puis il y a l'initiative du président angolais qui a décidé d'inviter les présidents Tshisekedi et Kagame à Luanda pour tenter de trouver une porte de sortie au conflit. A Nai-

robi, les autorités congolaises ont posé leurs conditions pour accepter le retour du M23 autour de la table du dialogue, et notamment de se retirer des localités occupées. Jusque-là, les rebelles étaient restés sourds aux préalables du gouvernement congolais et ont allègrement continué de conquérir de nouveaux territoires.

Mais ce week-end, l'ancien président kenyan, Uhuru Kenyatta, facilitateur pour la paix à l'Est du Congo, a exercé une ultime pression sur le président Kagame pour lui demander d'exhorter le M23 « à cesser le combat et à se retirer des territoires sous son contrôle ». Une requête acceptée par le président rwandais. Reste maintenant à savoir si elle matérialisera sur le front.

KIGALI ET KAMPALA SOUS PRESSION ONUISIENNE

Car le temps est compté avant l'ouverture des deux initiatives de dialogue de Nairobi et Luanda. Pour Kinshasa et le M23, il s'agit d'arriver en position de force autour de la table des négociations. L'armée congolaise n'a pas réussi à reprendre la main sur le terrain militaire. Félix Tshisekedi doit une nouvelle fois compter sur la diplomatie régionale et ses voisins pour tenter de faire reculer les rebelles. Les cartes se trouvent désormais

entre les mains de Paul Kagame et du M23, dont les liens ont été reconnus par les Nations Unies.

Ce week-end, une délégation du Conseil de sécurité de l'ONU, dirigée par Michel Xavier Biang, a rencontré le président ougandais Yoweri Museveni à Kampala. Selon des sources diplomatiques, la délégation a déposé « des preuves solides » du soutien rwandais au M23, mais aussi de l'aide d'un commandant ougandais à cette même rébellion. L'état se resserre donc autour de Kigali et Kampala, sommés désormais de peser de tout leur poids pour faire reculer le M23 pour entamer l'inévitable round de négociation.

RISQUE DE STATUQUO MILITAIRE

L'arrivée des troupes kényanes autour de Goma et la pression diplomatique maximale qui pèse maintenant sur le M23, le Rwanda et l'Ouganda, pourrait signer un tournant décisif dans le conflit. Le M23 pourrait en effet effectuer quelques replis stratégiques et laisser s'installer les forces régionales d'Afrique de l'Est. Ce scénario, c'est celui avancé par Emmanuel Macron, en marge du Sommet de la Francophonie de Djerba.

Le président français plaide pour un soutien des processus de Nairobi et de Luanda avec un re-

trait progressif du M23 et le déploiement des forces est-africaines. La question est maintenant de savoir si ce scénario ne risque pas de figer une situation militaire où il n'y aurait que des perdants : le M23 en acceptant de reculer et le gouvernement congolais en ne récupérant pas l'intégralité de son territoire, qui serait occupé par les forces d'Afrique de l'Est.

Vers une zone tampon ?

Ce statu quo inquiète à Kinshasa. C'est le cas du député congolais Juvénal Munubo qui redoute qu'un retrait du M23 sans un plan de retrait, de désengagement total et de récupération par le gouvernement, laisse un flou ».

L'élu de Walikale, qui est aussi membre de la commission de défense à l'Assemblée nationale, souhaiterait avant tout «éviter la création d'une zone tampon». Selon lui, « la force régionale devrait être une force offensive d'imposition de la paix et non d'interposition ». Et pour l'instant, peu d'experts militaires imaginent, en effet, l'armée kényane aller affronter le M23 sur la ligne de front. Au Nord-Kivu, on redoute que la force régionale d'Afrique de l'Est ne se retrouve dans la même situation que celle des casques bleus de la Monusco, qui ont échoué pendant de longues années à ramener la paix au Congo.

AVEC AFRIKARABIA

Enquête parlementaire des sociétés du secteur pharmaceutique : la FEC recadre l'Assemblée N.

A l'Assemblée nationale, une commission d'enquête a été mise en place pour remonter la filière de l'importation et de la vente des produits pharmaceutiques en République Démocratique du Congo. Ce qui n'a pas tardé d'éveiller l'attention de la FEC (Fédération des entreprises du Congo). Dans une lettre datée du 22 novembre 2022 et adressée au président de l'Assemblée nationale, le puissant patronat congolais juge inopportune cette mission de la chambre basse du Parlement. Sans remettre en cause les prérogatives de l'Assemblée nationale, la FEC estime que cette commission ferait mieux s'orienter ses enquêtes vers l'Autorité congolaise de régulation pharmaceutique (ACOREP), un établissement public créé en 2018 pour procéder à l'inspection des établissements pharmaceutiques.

HUGO TAMUSA

La mission d'enquête parlementaire diligentée par l'Assemblée nationale auprès des entreprises du secteur pharmaceutique est mal perçue au sein de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), le tout puissant patronat congolais.

Saisi par ses membres, le patronat congolais a, par l'entreprise de son administrateur-délégué, Kimona Bononge, fait part de ses inquiétudes dans une correspondance adressée au président de la chambre basse du Parlement, Christophe MbosoNkodiaPwanga.



Quand Kimona Bononge, administrateur-délégué de la FEC...

Si la FEC n'oppose à ce que l'Assemblée nationale exerce ses prérogatives constitutionnelles, elle fait cependant part de la pression exercée sur ses membres au regard des exigences posées par la mission parlementaire, spécialement les informations

relatives « à la constitution de la société, les autorisations de mise sur le marché ainsi que les preuves de paiement des impôts, droits et taxes de 2021 à ce jour ».

UN REFUS POLI

A cet effet, la FEC tente de recadrer l'Assemblée nationale. « Sans remettre en cause les prérogatives reconnues à l'Assemblée nationale, notamment en matière de contrôle parlementaire suivant les prescrits de l'article 127 de la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, nous sommes, cependant, préoccupé par l'étendue des informations sollicitées et le délai assez court (48h) accordé aux entreprises pour mettre à la disposition de l'équipe en mission les dites informations », rappelle l'administrateur-délégué de la FEC. Et d'ajouter : « En effet, dans le cadre de l'organisation des entreprises, ce genre d'informations sont, pour la plupart des cas, détenues par des cabinets conseils en fiscalité ou

des fiduciaires. Et compte tenu du volume des pièces à communiquer, le délai est court pour mettre à la disposition de la Commission d'enquête les informations souhaitées ».

Poliment, il fait remarquer à l'Assemblée nationale que ces informations peuvent être obtenues auprès « des institutions publiques qui délivrent les documents et titres conformément aux législations régissant les matières concernées et ceci, pour inscrire cette enquête parlementaire auprès des entreprises visées dans la perspective de la rationalisation des missions de contrôle sur place qui se chevauchent en cette période de fin d'année au risque de perturber les travaux d'élaboration des états financiers de synthèse au sein des entreprises ».

La FEC va plus loin en informant l'Assemblée nationale que « s'agissant du contrôle des produits pharmaceutiques, la loi n°18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique a mis en place un établissement public, dénommé Autorité Congolaise de Régulation Pharmaceutique «ACOREP», chargé de procéder à l'inspection des établissements pharmaceutiques ».

Pour que l'Assemblée nationale n'enjambe pas cette loi, au risque de se lancer dans l'arbitraire, la FEC estime qu'« une enquête parlementaire diligentée auprès de cet établissement, conformément à l'article 191 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, serait plus efficace qu'un contrôle sur place lancé auprès des entreprises ».



...Christophe Mboso, président de l'Assemblée nationale

Premier colloque des mandataires en mines et carrières : Me Guy Loando vante les vertus du Code minier révisé de 2018

Après la Chambre des mines de la FEC qui venait de passer en revue les retombées de la révision en 2018 du Code minier de 2002, c'est le tour du Corps des mandataires en mines et carrières de se pencher sur cette problématique. Ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire, également mandataire en mines et carrières, Me Guy Loando, a partagé, mardi dernier, son expérience, vantant les vertus du Code minier de la RDC dans un exposé intitulé « Les mandataires en mines et carrières face aux marchés miniers ».

A l'initiative du Corps des

mandataires en mines et carrières de la République Démocratique du Congo, ce colloque s'est focalisé sur deux thèmes, à savoir « Les mandataires en mines et carrières à l'épreuve de la pratique ; Les quatre ans du nouveau Code minier : faut-il le revisiter ? »

Trainant une expérience avérée dans le secteur minier, Me Guy Loando Mboyo s'est longuement attardé sur le rôle et les conditions pour devenir un mandataire en mines et carrières ainsi que l'organisation du marché minier.

A l'occasion, il a plaidé en faveur du développement en RDC d'un marché de transformation minière. Selon lui,



Me Guy Loando, ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire, également membre du Corps des mandataires en mines et carrières

le droit minier est bien organisé en République Démocratique du Congo, ouvrant de

grandes opportunités à ses différents intervenants.

« Il y a un lien tout à fait

naturel entre les corps des mandataires en mine. Le législateur a voulu que les questions liées à l'administration minière soient gérées par une catégorie professionnelle. Et donc, ce n'est pas tout le monde qui peut interagir avec l'administration minière. La loi a voulu que cette interaction se fasse à travers un corps appelé Corps des mandataires en mines et carrières. Les mandataires en mines et carrières ont pour mission de conseiller ou d'assister des personnes intéressées dans l'exercice des droits miniers et carrière ainsi que dans les contentieux y afférents », a dit Me Guy Loando.

AVEC ZOOM-ECO.NET

Parlement européen

2019-2024

**TEXTES ADOPTÉS**

P9_TA(2022)0419

Déplacement forcé de personnes en raison de l'escalade du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) Résolution du Parlement européen du 24 novembre 2022 sur le déplacement forcé de populations à la suite de l'escalade du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) (2022/2957(RSP))

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions précédentes sur la République démocratique du Congo (RDC),
- vu le rapport du 10 octobre 2022 du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies sur les enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo,
- vu la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979 (CEDAW),
- vu la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et ses protocoles additionnels de 1977 et 2005,
- vu la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,
- vu la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), du 20 novembre 1989,
- vu le rapport du HCDH-MONUSCO du 6 juillet 2020 intitulé «Rapport sur les atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par des combattants des ADF et des membres des forces de défense et de sécurité dans les territoires de Beni au Nord-Kivu et de l'Irumu et Mambasa en Ituri entre le 1er janvier 2019 et le 31 janvier 2020»,
- vu la déclaration du 4 juillet 2022 du vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, sur la situation dans la partie orientale de la République démocratique du Congo,
- vu le règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque,
- vu le règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde2,
- vu l'accord de Cotonou,
- vu l'article 132, paragraphes 2 et 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que la situation sécuritaire en République démocratique du Congo (RDC) continue de se détériorer, en particulier dans le nord-est du pays, en raison de groupes armés étrangers et nationaux, dont le M23 ayant des liens avec le Rwanda; considérant que certains groupes rebelles ont des liens avec l'Ouganda et le Burundi, ont prêté allégeance au groupe «État islamique» et ont été impliqués dans de nombreux massacres qui ont provoqué le déplacement de milliers de civils, et qu'il est fait état de recrutement d'enfants et de perpétration de nombreuses violences sexuelles et sexistes par les groupes armés;

B. considérant que, depuis le 20 octobre 2022, les progrès réalisés par le M23 ont entraîné le déplacement de milliers de personnes de Rutshuru vers Kanyaruchinya et Kibati, au nord de la ville de Goma, et vers le territoire de Lubero, qui viennent s'ajouter aux six millions de personnes déjà déplacées à l'intérieur du pays;

C. considérant que, depuis le 20 octobre 2022, 183 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, ont été déplacées selon les estimations, ce qui porte le total à plus de 232 000 civils dans l'est du pays; considérant que plus de 2,4 millions d'enfants congolais de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë globale; considérant que de nombreux enfants ont été séparés de leurs parents et tuteurs lors de fuites de la population pendant les attaques des groupes rebelles; considérant que, selon les estimations, 7,5 millions de personnes ont actuellement besoin d'aide et n'ont pas accès à l'eau et aux installations sanitaires;

D. considérant que les provinces orientales de l'Ituri et du Kivu en RDC ont subi deux décennies de conflits cycliques caractérisés par des massacres de civils et des violences de la part de groupes armés, tandis que les autorités gouvernementales n'ont pas réussi à traduire en justice les groupes non étatiques responsables des crimes passés;

E. considérant qu'en octobre 2022, lors du récent conflit avec les forces rebelles du M23, les unités de l'armée congolaise et leurs alliés auraient été responsables de violations massives des droits de l'homme; que de graves exactions telles que le travail des enfants ont également été signalées;

F. considérant que les journalistes qui couvrent le conflit font de plus en plus face

à du harcèlement, des menaces et des arrestations;

G. considérant que le processus de Luanda, facilité par l'Angola, vise à assurer la médiation entre la RDC et le Rwanda en ce qui concerne le conflit dans l'est de la RDC; considérant que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), dont la RDC est devenue membre en mars 2022, a engagé un processus à deux volets visant à mettre fin à l'instabilité dans l'est du Congo : par des pourparlers politiques avec les groupes rebelles qui ont exprimé leur volonté de mettre un terme aux combats et de se désarmer, ainsi que par le déploiement d'une force militaire d'Afrique de l'Est;

1. est vivement préoccupé par l'escalade de la violence et la dégradation d'une situation humanitaire déjà alarmante en RDC du fait des conflits armés dans les provinces orientales; déplore la perte de vies humaines et exprime sa sympathie au peuple de RDC; déplore que, selon les estimations, 27 millions de Congolais aient besoin d'une aide humanitaire et que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays soit en augmentation en RDC, et que jusqu'à présent, six millions de Congolais aient été déplacés, dont 515 000 réfugiés;

2. demande à l'Union et aux autres partenaires internationaux de fournir une aide humanitaire destinée à la région; insiste sur le fait que l'aide humanitaire financée par l'Union devrait être destinée à aider les personnes vulnérables, telles que les victimes de violences sexuelles, et à améliorer les déterminants sociaux de la santé; demande à l'Union de continuer à accroître son financement de l'aide au développement et de l'aide humanitaire en faveur de la RDC pour la période de programmation 2021-2027; demande instamment à toutes les parties de permettre et de faciliter l'accès de l'aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin et de rendre possible le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées;

3. condamne vigoureusement toutes les agressions brutales menées actuellement par des groupes armés; demande au groupe armé du M23 de se retirer de ses positions, de se désarmer et demande à tous les groupes armés de la région de rejoindre à nouveau le dialogue intercongolais (processus de Nairobi) en vue d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réintégration dans les communautés; invite tous les acteurs étatiques de la région à cesser toute coopération avec le M23 et d'autres groupes armés dans la région; prie instamment tous les gouvernements concernés de veiller à ce que tout règlement politique ne comporte pas d'amnistie pour les responsables de crimes internationaux graves et à ce que les commandants du M23 qui ont commis des exactions ne soient pas autorisés à intégrer les forces armées de la République démocratique du Congo;

4. encourage vivement le Rwanda à ne pas soutenir les rebelles du M23; invite l'Union et ses États membres à imposer des sanctions à l'encontre des auteurs de violations des droits de l'homme dans l'est de la RDC au moyen du mécanisme mondial de sanctions en matière de droits de l'homme; demande que les sanctions à l'encontre des hauts commandants du M23 soient maintenues et étendues afin d'inclure les responsables récemment reconnus responsables de graves exactions, ainsi que les hauts fonctionnaires de toute la région complices des exactions du groupe armé;

5. exprime sa profonde inquiétude face à l'ensemble des menaces et des violations des droits de l'homme subies par les femmes et les filles lors des conflits armés, et reconnaît que les femmes et les filles sont particulièrement menacées, car elles sont souvent spécifiquement prises pour cibles et sont davantage exposées à la violence dans les situations de conflit et d'après-conflit, ce qui les empêche de participer aux processus de paix; demande instamment à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour éradiquer le fléau des violences sexuelles et sexistes dans l'est de la RDC, de protéger les victimes, de mettre un terme à l'impunité des auteurs des violences et de garantir aux survivants l'accès à la justice, à des réparations et à des voies de recours;

6. prie instamment la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à la violence actuelle, notamment en encourageant la promotion du dialogue et des solutions non violentes et en soutenant le processus de médiation régional, le processus de Luanda, lancé par le président angolais João Lourenço; met en avant que tous les États parties à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), à la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et à la conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) doivent respecter les principes convenus dans le cadre du Conclave des chefs d'État de l'Afrique de l'Est et du processus de médiation de Luanda; souligne avec force la nécessité d'une coopération transfrontalière dans la région des Grands Lacs africains;

7. demande la création d'un mécanisme formel de vérification dans le cadre d'efforts plus larges de réforme du secteur de la sécurité, afin de mener des enquêtes sur les candidats en vue de leur éventuel renvoi et de garantir que les forces de sécurité agissent d'une manière compatible avec les droits de l'homme et les normes en matière de droit humanitaire internationaux;

8. prie instamment la Commission et les États membres de l'Union de veiller à ce que la future stratégie de l'Union pour les Grands Lacs africains reflète de manière adéquate les nombreux et sérieux défis humanitaires et en matière de droits de l'homme, tant au niveau national qu'au niveau régional, en particulier en RDC;

9. invite les pays voisins de la RDC à redoubler d'efforts pour lutter contre la contrebande de minerais provenant de zones de conflit à travers leurs pays et contre le commerce illicite de ressources naturelles qui alimente le conflit; souligne l'importance de redoubler d'efforts pour tarir le financement des groupes armés impliqués dans le commerce illicite de ressources naturelles, y compris l'or et les produits issus d'espèces sauvages; invite la Commission à évaluer les incidences et l'efficacité du règlement (UE) 2017/821 lors de son examen du fonctionnement et de l'efficacité de ce règlement;

10. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Service européen pour l'action extérieure, à l'Union africaine, au Conseil des ministres ACP-UE, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies ainsi qu'au gouvernement et au Parlement de la République démocratique du Congo et aux autres pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Sud-Kivu : accusé de mauvaise gouvernance, Théo Ngwabidje destitué par l'Assemblée provinciale

Le gouverneur de la province du Sud-Kivu, Théo Ngwabidje, a été destitué par l'assemblée provinciale. C'est suite à une motion de censure initiée par une vingtaine des députés provinciaux que le gouverneur de province, Théo Ngwabidje, et son Gouvernement ont été destitués par l'Assemblée provinciale le jeudi 24 novembre 2022.

TIGHANA MASIALA

Lors d'une plénière consacrée à l'examen de la motion de censure émise contre le gouverneur de la province du Sud-Kivu, Théo Ngwabidje, sur 34 députés présents, 27 ont voté pour son départ.

Théo Ngwabidje, accusé de mauvaise gouvernance, lors de cette plénière était invité pour venir présenter ses moyens de défense devant la représentation provinciale, a préféré s'absenter.

S'il avait réussi à s'en sortir face aux 3 précédentes motions qui lui ont été adressées, il n'a pas pu pour cette fois-ci, face un groupe de députés déterminés à «délivrer la province» de la mauvaise gouvernance, caractérisé, disent-ils, par «des détournements à outrances», notamment.

Notons qu'au regard des tensions observées à l'assemblée provinciale du Sud-Kivu à Labotte, cette plénière s'est déroulée dans un hôtel de la

ville, à Nguba (Bukavu).

Le gouverneur déchu est loin d'accepter ce résultat. Sans doute, il compte saisir la justice, car estimant que ce vote a été entaché des irrégularités.

Mais en attendant, c'est le vice-gouverneur, Marc Malago (UNC), qui compte assumer l'intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau gouverneur.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE AUX ARRÊTS

Une vive tension a été observée, mercredi 23 novembre 2022, à l'Assemblée provinciale du Sud Kivu, entre deux groupes de députés. Le premier a signé une motion de censure contre le gouvernement provincial pendant que le second exige la déchéance du bureau de l'Assemblée provinciale.

Tout est parti d'une motion de censure contre le gouvernement provincial du Sud Kivu. Lundi 21 novembre, le vice-président de l'Assemblée provinciale affirme avoir transmis la notification au gouver-

neur pour sa défense devant l'organe délibérant ce jeudi 24 novembre. Le même jour, un autre groupe de députés provinciaux a déposé une pétition contre deux membres du bureau : le vice-président et le rapporteur.

Un jour après, soit mardi 22 novembre, d'autres élus déposent une autre pétition, cette fois contre le président et le questeur. Du coup, la confusion s'installe.

Le rapporteur adjoint instruit le directeur de l'Assemblée provinciale de convoquer une plénière ce mercredi pour installer le bureau d'âge.

Ce qui a fâché un autre camp des députés pétitionnaires. Déjà, tôt le matin de ce mercredi 23 novembre, des jeunes gens ont manifesté en brûlant des pneus, en présence des éléments de la police.

A la fin de l'année dernière, la même confusion avait prévalu entre le gouvernement et l'assemblée provinciale.

Le président de l'assemblée provinciale du Sud-Kivu Aussitôt après la mise en place d'un bureau d'âge, le président de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu Norbert Yabe Ntaitunga, a été emmené manu militari pour une destination inconnue, le mercredi 23 novembre, renseignant les sour-

ces locales.

Cette nouvelle équipe, composée des députés provinciaux Patrice Bashengezi (doyen), Frédéric Batandi et Georges Musongela (Cadet), aurait été jugée irrégulière par certains proches du Gouverneur Théo Ngwabidje.

D'après les mêmes sources, le bureau d'âge devrait avoir comme tâche : l'examen ce jeudi 24 novembre, de la motion de censure contre le Gouverneur Théo Ngwabidje Kasi, déposée par un groupe des députés provinciaux. Le gouverneur du Sud-Kivu est accusé, entre autre, de détournement de denier public en plus de la mauvaise gouvernance.

Malheureusement, la cérémonie a été entachée des troubles. Tôt le matin, les éléments de la police avaient assiégé l'hémicycle du pouvoir législative provinciale, Empêchant tout accès, rapporte les sources sur place.

Pendant ce temps, un groupe des jeunes ont manifesté en guise de soutien au Gouverneur Théo Ngwabidje.

Certains d'observateurs voient en cette scène digne d'un théâtre de chez nous, une manœuvre pour le chef de l'exécutif provincial pour empêcher la tenue de cette plénière qui va décider sur son sort à la tête de la province Sud-Kivu.

Le ministre de la santé publique, Hygiène et prévention a alerté sur la présence de la 6ème vague de la Covid-19 sur le territoire national ce mercredi 23 novembre 2022.

Cette alerte a été faite par le ministre de la santé publique, hygiène et prévention lors d'une réunion technique tenue au tour du premier ministre, plusieurs ministres et les membres du comité multisectoriel de la riposte contre la Covid-19.

Dans une interview accordée à la presse au sortir de cette réunion technique, le Ministre Jean Jacques MBUNGANI a indiqué que cette alerte est consécutive au chiffre élevé des cas positifs ces derniers jours.

Après évaluation de cette nouvelle vague, les acteurs sanitaires ont assuré à la population que cette vague est de faible intensité car son taux de létalité est faible.

«Il était important d'évaluer la situation, la 6ème vague a commencé, la population doit respecter les gestes barrières malgré que cette vague est de faible intensité. Dans des milieux publics, il est important de se munir de son cache-nez», a-t-il dit.

Notons que les conclusions de cette réunion seront envoyées au chef de l'État pour qu'au tour de lui une décision soit prise quant à ce.

Accusé de réception paiement des factures de Congo Challenge

(Suite de la page 3)

cès-verbaux de validation? Ceci montre que votre argument sur le blocage des paiements n'est pas professionnel. Les ateliers ont bien été réalisés et les études ont été validées en plénière et cristallisés par rapports et procès-verbaux. Ceci a été organisé par le Ministère du Plan et c'est auprès de ce membre du gouvernement que vous deviez récupérer ces éléments et non auprès du consultant Congo Challenge.

Je tiens à vous rappeler que, en décembre 2021, j'ai échangé avec vous au sujet du non-paiement des factures de Congo Challenge et vous m'aviez indiqué que ces paiements n'étaient pas intervenus suite à votre déplacement en Afrique du Sud et que, à votre retour au pays, ils devraient être effectués. Il s'agissait une fois de plus des subterfuges programmés pour ne pas payer un opposant au régime ac-

tuel. Ce qui n'est pas professionnellement acceptable.

J'espère que vous ne bloquez pas ces différents paiements du fait que, suivant les valeurs cardinales véhiculées à Congo Challenge, il ne serait pas du tout envisageable pour notre cabinet de vous verser une quelconque commission sur le montant global de ses factures.

Monsieur le Ministre, je constate que vous faites une confusion des responsabilités. Votre rôle n'est pas de valider les études ou la qualité des études. C'est le Ministère du Plan qui en est le responsable et qui a validé les études et qui vous a toujours transmis les factures de Congo Challenge afin que vous procédiez à leur paiement. A ce niveau du processus, votre rôle ne se limite qu'au paiement, votre ministère (par l'entremise de vos experts) ayant déjà participé à la validation des outputs.

Voilà pourquoi la mise en exécution effective de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques portant notamment sur la mise en place d'une budgétisation par programme se fait sérieusement attendre. En effet, suivant cette réforme, chaque ministre réalisera l'ordonnement des dépenses pour les activités du ministère dont il a la charge.

De ce fait, cela éliminera le type de confusions sur les responsabilités que vous faites dans le cadre de ce dossier. C'est notamment aussi pour ce genre d'ambiguïté qu'en tant que ministre des Finances, j'avais initié cette Loi. Autrement dit, avec l'effectivité de la mise en œuvre de cette Loi, vous n'auriez aucun rôle à jouer quant au paiement des factures de Congo Challenge. Ce marché me rappelle qu'il faudrait effectivement qu'en 2024 cette réforme soit totalement mise en application.

Il y a lieu de relever également que par votre correspondance, nous avons noté que vous n'avez pas répondu à une préoccupation majeure et avez éludé la question concernant la désaffectation des fonds de la BAD pour un autre usage. Du coup, les ressources de la BAD sont utilisées comme une arme de guerre anti-démocratique pour éliminer des potentiels candidats présidents dans le pays. Vous savez comme moi que ces ressources ont été totalement utilisées. C'est donc une des vraies raisons qui bloquent le paiement des factures de Congo Challenge. Il faut prendre le courage de l'avouer.

Enfin, je tiens à indiquer que ces pratiques ne sont pas correctes vis-à-vis des principes de bonne gouvernance institués par les Lois de notre pays, cela l'est également vis-à-vis de partenaires au développement. Je vous

rappelle que, alors que vous étiez dans l'opposition, mon gouvernement vous a servi, et ce, à plusieurs reprises. Que cela soit pendant que j'étais Premier Ministre, et même plus loin lorsque j'étais Ministre des Finances, nous avons toujours eu à payer les opposants lorsque nous étions en possession des factures similaires. Ainsi, je vous invite à recourir à la bonne foi et à faire les choses dans les règles conformément aux différents contrats signés avec le Ministère du Plan.

Pour l'honneur de la République Démocratique du Congo et dans le but de préserver la crédibilité du pays, je vous exhorte à payer les différentes factures de Congo Challenge.

Veuille agréer, excellence Monsieur le Ministre des Finances, l'expression de ma parfaite considération.

LE 24 NOVEMBRE 2022
MATATA MPONYO MAPON

Comment financer les infrastructures de manière durable en Afrique ? Réponses du président de la BAD

L'équation du financement du continent a été posée à l'AfricaInvestment Forum de la Banque africaine de développement. Éléments de réponse avec Akinwumi Adesina. Décryptage. Pour Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement (BAD), « le secteur des infrastructures n'est pas seulement l'affaire de l'État et du secteur public ».

Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement (BAD), affiche un large sourire. En trois jours, l'AfricaInvestment Forum (AIF), organisé début novembre, a réuni 1.800 participants, des chefs d'État, des investisseurs et des dirigeants d'institutions de toutes sortes. Mais surtout, les deals ont été fructueux : près de 31 milliards de dollars ont été mis sur la table afin de financer les infrastructures, les énergies vertes, l'entrepreneuriat féminin ou encore des projets en lien avec le sport sur le continent.

À la tribune de la scène de l'hôtel d'Ivoire d'Abidjan, le président de la Banque africaine de développement (BAD) savoure son succès.

«*Au Nigeria, nous avons une chanson qui dit «everything in a double double» (en fredonnant le célèbre refrain). Eh bien, ici à l'AIF, c'est ce que nous avons fait !*» Six mois après sa dernière édition, totalement virtuelle en raison de la pandémie, la grand-messe organisée par la BAD a donc doublé la mise. Cette année, l'AIF aura mobilisé un total de 63,8 milliards de dollars pour l'Afrique.

«*Malgré les défis, nous n'avons pas eu peur, nous n'avons ni désespéré ni perdu espoir, a déclaré Akinwumi Adesina lors de la cérémonie de clôture, devant un public conquis. Nous sommes ravis et engagés dans un objectif collectif : transformer l'Afrique.*» Un but qui ne sera atteint qu'avec une forte mobilisation du secteur privé, «*accélérateur de la croissance africaine*», selon lui. Derrière cet optimisme à toute épreuve, les défis restent de taille. Comment convaincre les investisseurs dans le contexte économique et sécuritaire difficile d'aujourd'hui ? Quels secteurs choisir ? Avec son éternel nœud papillon, le président de la BAD a répondu aux questions du Point Afrique.

Le contexte économique dans lequel s'est déroulée cette 4e édition de l'AIF reste fragile. Mi-octobre, le FMI annonçait que l'Afrique subsaharienne était « sur la corde raide

» avec un PIB de 3,6 % en 2022, soit un recul de plus d'un point de pourcentage par rapport à 2021. A-t-il été plus difficile cette année de séduire les investisseurs ?

L'Afrique est confrontée aux mêmes défis que les autres continents. Nous traversons un ralentissement économique mondial qui touche aussi les États-Unis, la Chine ou la zone euro. L'Afrique n'est donc pas la seule à subir cette situation. Ce qui est très important, je pense, ce qu'il faut souligner, c'est que la plupart de nos pays se sont bien remis du choc de la pandémie de Covid-19. La croissance du continent a ainsi baissé de 1,6 %, pour remonter à 6,9 %. Alors oui, ce chiffre a été remis en question cette année par l'émergence de nouveaux variants, et plus récemment par la guerre en Ukraine. La croissance a diminué pour des raisons évidentes : les prix de l'énergie ont triplé, ce qui impacte de fait les coûts des transports et de livraison des biens et des services aux personnes. Les difficultés d'approvisionnement des céréales ont aussi fait flamber les prix et provoqué des pénuries. Ajoutez à cela l'inflation, les politiques de resserrement monétaire aux États-Unis et en Europe... Tout cela crée beaucoup de pression, mais je pense que les économies africaines savent faire preuve de résilience. Elles l'ont prouvé. Cette semaine, dans les salles de réunion et les couloirs de l'hôtel Ivoire, j'ai senti beaucoup d'enthousiasme. L'Afrique n'est pas forcément synonyme de dette. C'est aussi un territoire qui, constamment, travaille à trouver des investisseurs pour créer des projets. On s'attend toujours à ce qu'ils placent leur argent aux États-Unis. Mais le fait est qu'ils se tournent aussi vers l'Afrique, qui regorge d'atouts.

Quelles sont les opportunités à saisir actuellement sur le continent ?

Le secteur de l'énergie est un secteur très prometteur. Aujourd'hui, près de 600 millions de personnes ont encore besoin d'électricité en



Afrique. Le besoin en investissements est conséquent. Idem en matière d'infrastructures, où le déficit est toujours à 108 milliards de dollars par an. L'eau et l'assainissement, le numérique sont d'autres domaines d'avenir. Ici à Abidjan, nous l'avons prouvé : l'AIF a pu mobiliser 31 milliards de dollars d'investissements en moins de 72 heures. Cela montre tout simplement que l'Afrique est « bankable ». Les investisseurs ont confiance. Les projets sont bien développés et allégés des risques. Provoquer la discussion directe entre chefs d'États et investisseurs dans une salle, c'est aussi une toute nouvelle façon de faire des affaires en Afrique. Les dirigeants agissent en tant que PDG, ils laissent les « votre Excellence » au vestiaire.

Quelles sont les tendances fortes en termes d'investissement ? Constatez-vous par exemple un recul des capitaux internationaux ?

Les investissements directs étrangers en Afrique sont passés d'environ 47 milliards de dollars en 2019 à 40 milliards de dollars en 2020, pour finalement rebondir à 83 milliards de dollars en 2021. Pour notre part, en ce qui concerne le seul secteur des infrastructures, nous avons investi plus de 44 milliards de dollars en sept ans. C'est quatre fois plus que la somme allouée par la Banque mondiale et deux fois et demie celle de la Société financière internationale [institution de la Banque mondiale consacrée au secteur privé NDLR].

Malgré cela, nous le concédons, les ressources restent insuffisantes. D'ailleurs, il faut le dire, l'ensemble des investissements de toutes les banques multilatérales de développement compilées ne suffiront pas à atteindre nos objectifs de développement. Et même si la

Chine joue un rôle très important en termes de financement des infrastructures en Afrique, elle doit aussi régler ses problématiques internes. La question est donc de savoir comment, dans un avenir proche, financer les infrastructures de manière durable.

Quelles sont donc les formes alternatives de financement disponibles pour soutenir cette prochaine génération d'infrastructures et de projets de développement en Afrique ?

Avant toute chose, je pense qu'il faut bien se dire que ce secteur n'est pas seulement l'affaire de l'État et du secteur public. Emprunter et s'endetter toujours plus d'avantage n'est pas une façon durable de financer les infrastructures. Nombre d'entre elles peuvent et doivent être supportées par des partenariats public-privé. Mais pour inciter le secteur privé à s'engager, il faut pouvoir présenter des projets viables et fructueux. C'est pour cela que la BAD a développé le NEPAD Infrastructure Preparation Facility, un fonds spécial qui permet d'aider les pays africains et les communautés économiques régionales à développer des projets dans ce sens. Et cela fonctionne. Doté de 28 millions de dollars par la BAD, ce fonds a entraîné des investissements en aval de 26 milliards de dollars dans les infrastructures.

Au-delà de ces fonds, l'Afrique doit pouvoir aussi compter sur les investisseurs institutionnels. Aujourd'hui, le continent en compte plusieurs, complétés par des fonds de pension, des fonds souverains et d'autres fonds d'assurance, pour un total de 2,1 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Pour convaincre toutes ces entités, il est indispensable de développer des programmes de financement innovant. La BAD en est le chef de file. Il y a

quelques semaines, avec le soutien du gouvernement britannique et de deux compagnies de réassurances de Lloyd's of London, nous avons pu libérer 2 milliards de dollars d'actifs souverains. C'est de ce genre d'efforts dont l'Afrique a besoin.

J'aimerais cependant ajouter une chose : les pays africains ne devraient pas utiliser leurs ressources naturelles pour soutenir les prêts aux infrastructures. Cela, en tant que président de la BAD, je ne l'accepterai en aucune circonstance. Désormais, nous devons mieux financer les infrastructures. La question n'est pas seulement de savoir quel montant vous investissez : il faut aussi que cet argent soit correctement utilisé.

Alors que les conséquences du réchauffement climatique sont déjà une réalité en Afrique, quelle place a été donnée ici à l'AIF aux investissements dans les énergies vertes ?

Ils ont été de toutes les discussions, croyez-moi. Nous développons actuellement plusieurs projets relatifs aux énergies renouvelables, principalement dans le secteur hydroélectrique. L'Afrique dispose d'environ 350 gigawatts de potentiel dans ce domaine. Nous voulons donc nous assurer qu'il soit utilisé. Désormais, 85 % des investissements de la BAD dans la production d'énergie en Afrique concerne les énergies renouvelables. Vous ne trouverez ce chiffre nulle part ailleurs.

Justement, comment la BAD peut-elle promouvoir la finance verte et les énergies renouvelables tout en assurant le développement et l'électricité pour tous ? Quelle est votre stratégie pour résoudre cette difficile équation ?

À ce sujet, je reste très pragmatique. Ce dont l'Afrique a besoin, pour atteindre ses

(Suite à la page 9)

Maroc : Le forum de Fès, tournant dans l'action de l'UNAOC

Le Forum de Fès constitue un tournant dans l'action de l'Alliance des Civilisations de l'ONU, a affirmé, mercredi à Fès, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

S'exprimant lors d'une conférence de presse conjointe avec le Haut Représentant pour l'Alliance des Civilisations, Miguel Angel Moratinos, avant la clôture de ce forum, organisé les 22 et 23 novembre, M. Bourita a souligné que cette 9ème édition constitue un tournant dans l'action de l'Alliance eu égard au contexte, au nombre des participants, aux résultats atteints et à l'esprit de Fès, tout en se basant sur les orientations contenues dans le Message adressé par SM le Roi Mohammed VI aux participants.

Ce forum international a été une réussite à tous les niveaux avec plus de 1.500 participants, dont des délégations officielles représentant les Etats et les gouvernements, les jeunes, les associations et les médias, ce qui reflète l'intérêt porté à cette édition sur les plans régional et international, a relevé M. Bourita.

Le ministre s'est aussi arrêté sur la participation remarquable du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, ainsi que d'une quarantaine de participants au niveau ministériel, de neuf

présidents d'organisations régionales et internationales et de douze anciens chefs d'Etat et de gouvernement, ce qui constitue un précédent dans les réunions de l'Alliance.

Le forum de Fès a été aussi un succès en termes de débats, a-t-il poursuivi, soutenant que ce conclave intervient au moment où le monde a besoin de consacrer les valeurs de dialogue, d'entente, de tolérance, d'écoute et de faire prévaloir la raison et la sagesse.

La réussite de ce forum se reflète également dans ses résultats qui ont constitué une évolution importante dans l'action de l'Alliance des civilisations, s'est-il félicité, expliquant que la Déclaration de Fès adoptée à l'unanimité rappelle les fondements derrière la création de cette Alliance de même qu'elle fixe les objectifs, les priorités et le plan d'action pour la prochaine période.

Le ministre a, par ailleurs, fait observer que le Message Royal a constitué un moment important dans cette édition, en tant que document de référence pour l'action de l'Alliance, qui a identifié les problèmes et défini l'approche à



Nasser Bourita, chef de la diplomatie marocaine

suivre pour leur traitement, faisant savoir que les participants ont été unanimes à souligner que le Message Royal est une référence de base pour l'action de l'Alliance.

Le Message Royal met en avant l'histoire authentique du Royaume et de sa capitale spirituelle Fès, a-t-il poursuivi, ajoutant que le génie marocain, qui a réussi à consacrer depuis longtemps la coexistence, peut être une source d'inspiration pour d'autres pays.

Évoquant le caractère africain du Forum de Fès, M. Bourita a affirmé que le Souverain veille à ce que l'Afrique soit toujours présente dans

l'agenda international, notant que MM. Guterres et Moratinos sont convaincus que l'Afrique joue un rôle majeur dans divers domaines.

L'Afrique est un acteur positif dans un ensemble de questions, dont celles relatives au dialogue entre les cultures et les civilisations, a-t-il soutenu.

Le pari sur le caractère africain du forum a été une réussite au vu de l'importance de la présence africaine et de la contribution remarquable des pays du Continent, de sa jeunesse et de sa société civile, a dit M. Bourita.

Le ministre a mis l'ac-

cent sur l'importance de tenir des rencontres de cette composante africaine de l'Alliance dans le but de développer des mécanismes et plans d'action relatifs à l'Afrique, relevant que l'investissement dans le dialogue et la paix est moins coûteux que l'investissement dans les conflits, les guerres et les agendas négatifs.

Le rôle du Maroc, qui se tient toujours aux côtés de l'ONU, sur hautes Instructions de SM le Roi, ne se limite pas au Forum de Fès, a-t-il affirmé, assurant que le Royaume accompagnera l'action future de l'Alliance des civilisations.

Avec MAP

Comment financer les infrastructures de manière durable en Afrique ? Réponses du président de la BAD

(Suite de la page 8)

objectifs de développement, c'est d'un mix énergétique. Et ce, pour que la population ait accès à l'électricité. Et ce mix assurera aussi une sécurité d'approvisionnement qui permettra au continent de s'industrialiser. À ce sujet, le gaz naturel joue un rôle très important. La situation est la même partout, aux États-Unis comme en Europe. On le voit aujourd'hui avec la crise énergétique que subissent les Européens : le gaz naturel est important. Ce n'est pas, pour moi, une question idéologique, mais une question de pragmatisme. En effet, le passage du charbon au gaz naturel, et du gaz naturel à l'électricité, réduirait les émissions d'au moins 45 à 48 %. Passer de l'utilisation du bois de chauffage et du charbon de bois, qui est la principale source de consommation d'énergie en Afrique, au gaz liquéfié réduirait donc, aussi, considérablement nos émissions.

Fournir de l'énergie, c'est d'ailleurs un outil de lutte contre le réchauffement climatique. Car sans énergie, les Africains continueront d'être dépendants du bois pour se chauffer et du charbon de bois pour cuisiner, des ressources très polluantes et dangereuses pour la santé. Il est donc très important, pour la BAD, de pouvoir fournir de l'énergie à la population.

De nombreux projets en cours sur le continent sont destinés à fournir du gaz aux Africains sous diverses formes, pour la cuisine comme pour les transports. Et puis, ensuite, viendra le temps de la construction des gazoducs, de Lagos au Nigeria jusqu'au Maroc, et pourquoi pas jusqu'en Europe. Ainsi, l'Afrique pourrait aider à sécuriser l'approvisionnement énergétique de tous.

Le 25 octobre, la BAD a publié un rapport intitulé « Le lien entre la sécurité, l'investissement et le dé-

veloppement : une évaluation diagnostique ». Comment votre institution fait-elle face à l'insécurité qui frappe certains pays du continent ? La détérioration de la situation sécuritaire dans ces États impacte-t-elle votre agenda ?

Permettez-moi de dire qu'il y a trois sources d'insécurité en Afrique. Le premier, ce sont les déplacements forcés des populations à cause du changement climatique. Chaque année en Afrique, plus de 5 millions de personnes sont obligées de quitter leur village, leur ville, à cause de ce fléau. J'ai été moi-même choqué par la situation lors d'un récent déplacement en Mauritanie. Le sol est si sec que plus personne ne peut y habiter. J'ai fait le même constat au Mali. Le manque d'accès aux aliments pour les animaux et le bétail, et la diminution de l'espace disponible pour la production agricole est aussi une

source d'insécurité. Cela d'ailleurs accru les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans toute l'Afrique de l'Ouest. Dans la région du lac Tchad aussi, la rarefaction des terres diminue les moyens de subsistance de millions de personnes et produit de la misère. Ces gens-là, qui se sentent abandonnés, sont ensuite à la merci de groupes violents, qui les recrutent facilement pour les retourner contre l'État. Le taux de chômage élevé est un autre facteur d'insécurité sur notre continent. Celui-ci touche en majorité les jeunes, alors que cette jeunesse est justement notre meilleur atout. Touchés par le découragement, ils peuvent eux aussi être tentés par l'action violente.

Parallèlement à tout cela, c'est un fait, il ne peut y avoir de développement sans la paix et la sécurité. Nous devons donc comprendre ces situations, et nous attaquer à leurs causes profondes. C'est pourquoi il faut

traiter que le déficit de financement consacré à l'adaptation au changement climatique, d'environ 110 milliards de dollars, soit comblé. C'est ce que nous ont promis les pays développés, et une promesse est une promesse. Cet argent nous est indispensable pour pouvoir nous adapter et, ainsi, amoindrir l'insécurité qui en découle.

Que faites-vous, à la BAD, pour combler ce déficit ?

Nous avons créé pour le continent le Fonds africain de développement qui finance des projets d'adaptation au changement climatique. Aujourd'hui, 37 pays en dépendent. L'objectif est de mobiliser jusqu'à 13 milliards de dollars et d'aider à l'adaptation de ces pays très vulnérables qui souffrent d'une situation dont ils ne sont pas responsables. Le réapprovisionnement de ce fonds se fera en décembre prochain.

Avec LE POINT AFRIQUE

Économie mondiale : la crise qui continue

Il apparaît évident que l'économie mondiale traverse une phase particulière, successivement marquée par une pandémie puis une guerre. Tandis qu'à un arrière-plan de plus immédiat s'impose la crise écologique. Peu à peu s'évanouit l'assurance des dirigeants qui pariaient sur un « rebond » économique.

En fait, l'agression contre l'Ukraine et ses conséquences ont accru les tensions économiques préexistantes. Tout d'abord, les pressions inflationnistes : pétrole, gaz, céréales, etc. Dans la foulée, les prix à la consommation qui augmentaient déjà ont commencé à franchement dérapage.

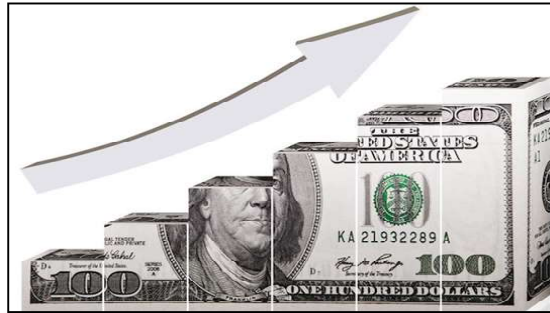
LA RÉCESSION QUI GUETTE

Ensuite, les tendances récessives : depuis le début de 2022 le FMI ne cesse de réviser à la baisse ses prévisions de croissance. Au fil des prévisions, l'inflation est plus élevée et la croissance plus faible. Selon les prévisions les plus récentes du mois d'octobre 2022, le PIB mondial devrait à peine progresser de 3,2 % cette année et de 2,7 % en 2023. Le ralentissement serait encore plus net en Europe avec en 2023 une quasi-stagnation (+0,6 %). La récession n'est pas le scénario privilégié par le FMI. Mais son chef économiste est quand même assez clair : elle n'est pas loin. «*Il se peut très bien que nous soyons à*

la veille d'une récession mondiale», a-t-il prévenu.

La situation de l'Europe est la plus fragile du fait des menaces pesant sur l'approvisionnement en gaz. La situation des États-Unis (qui cherchent à tirer un parti maximum de la guerre en Ukraine tant sur le plan militaire qu'économique) est incertaine mais certains signes sont négatifs : la croissance a été négative lors des deux premiers trimestres 2022. Plusieurs secteurs ont annoncé des licenciements, y compris dans la tech : Tesla a ainsi annoncé qu'il allait se séparer de 10 % de ses salariés dans les trois prochains mois, tout en augmentant le nombre d'intérimaires. Mark Zuckerberg, patron de Meta (Facebook, Instagram, WhatsApp), a annoncé en septembre des licenciements et l'arrêt des embauches.

Mais les pays du Sud (au moins les non-producteurs d'hydrocarbures) sont les plus touchés. En seulement trois mois (à partir de mars 2022), environ 71 millions de personnes supplémentaires dans le monde ont basculé



dans la pauvreté, selon un rapport récent du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). La crise du Covid a augmenté les dettes publiques des pays dits émergents de 52 % en moyenne entre 2015 et 2019 à 67 % du PIB en 2021.

LES BANQUES CENTRALES HAUSSENT LE TON

Quant à la Chine, les rebonds de la pandémie et les strictes mesures de confinements locaux pèsent sur la croissance. Il faut y ajouter la crise de l'immobilier : le géant du secteur Evergrande est plombé par une dette d'environ 300 milliards de dollars. D'autres promoteurs pourraient vaciller. Ils sont de plus en plus nombreux à avoir des difficultés à terminer leurs chantiers et à remettre, en temps voulu, des

logements vendus avant leur construction. En représailles, des propriétaires, exaspérés, refusent de payer leurs prêts immobiliers, contribuant à aggraver la crise du secteur et menaçant de l'étendre aux banques.

Face aux tensions inflationnistes, dès avant l'invasion de l'Ukraine, les banques centrales avaient décidé de sortir des politiques d'« argent facile » et d'augmenter les taux d'intérêt pour calmer l'inflation. Pour l'instant, elles se tiennent à cette orientation et, aux États-Unis comme en Europe, elles augmentent leurs taux (la Chine fait exception). Mais cela ne peut que renforcer les tendances récessives et accroître les difficultés des pays du Sud que les capitaux vont quitter pour les États-Unis.

Dans la zone Euro s'ajoute

un embarras supplémentaire : le risque que s'accroissent à nouveau les écarts entre les taux que les marchés exigent pour souscrire aux emprunts des différents pays. La Grèce et l'Italie seraient les premiers pays fragilisés par une augmentation de l'écart de taux d'intérêt à long terme (le « spread ») avec l'Allemagne, considérée comme le pays le plus solide. La BCE a donc annoncé, en plus de hausse des taux, la mise au point d'un instrument (achat de titres) visant à limiter les écarts « injustifiés » des taux d'intérêt.

Tous les ingrédients d'un fort ralentissement de l'économie mondiale sont réunis : durcissement des banques centrales, fragilité de la sphère financière (certains fonds de pension britanniques sont déjà en difficulté), poids des dettes publiques, hausse des taux des prêts immobiliers, désordres dans l'approvisionnement, économies vacillantes et climat général d'incertitude.

Dans ce contexte, il est de plus en plus clair qu'il ne suffit pas de s'en tenir à une dénonciation du néolibéralisme : la crise qui perdure ne tient pas à un mode de gestion économique mais bien à la logique absurde et mortifère du capital.

Avec CADTM

Explosion de la dette publique de la France : les inquiétudes du FMI

ECONEWS

C'est un FMI anxieux qui appelle la France à assainir ses finances publiques. Le pays, endetté à presque 3.000 milliards d'euros, inquiète au point que l'agence de notation Fitch envisagerait de rétrograder le pays d'une note double A à un A simple. Mais comment est décédée cette note ? Et à quoi sert-elle ? Europe 1 fait le point.

Bouclier tarifaire, quoi qu'il en coûte... Le Fonds Monétaire International (FMI) appelle la France à assainir ses finances publiques. Avec une dette approchant les 3.000 milliards d'euros, le FMI craint que le déficit français ne se creuse encore en 2023. Pire, mercredi dernier, le cabinet « Standard and Poor's » a annoncé, pour la première fois depuis près de deux ans un repli de l'activité en France.

Et le cabinet américain n'est pas le seul à voir rouge pour l'Hexagone. La semaine dernière déjà, l'agence de notation Fitch envisageait de rétrograder la France d'une note d'un double A à un A

simple. Une diminution de note qui pourrait affecter en vérité la confiance des investisseurs. Cette note est cruciale pour le pays, mais comment est-elle décidée ? Et comment fonctionnent ces agences de notations ?

Une mission des services du Fonds monétaire international (FMI), dirigée par M. Jeffrey Franks, a effectué une visite en France, du 7 au 18 novembre 2022, dans le cadre des consultations de 2022 au titre de l'article IV. À l'issue de cette visite, la mission a, entre autres, noté que « La loi de finances 2023 ne cible pas une réduction du déficit, reportant l'ajustement budgétaire à 2024 ».

À cet effet, « les services du FMI prévoient qu'avec la prolongation des mesures énergétiques, la suppression d'une taxe distorsive sur le chiffre d'affaires (CVAE) et la disparition des recettes exceptionnelles constatées en 2022, la politique budgétaire restera modérément expansionniste en 2023, ce qui entraînera vraisemblablement un léger creusement du déficit. Au contraire, les services du

FMI préconisent un léger resserrement budgétaire de ¼ de point de pourcentage du PIB par rapport à 2022 (juste au-dessus de ½ point de pourcentage du PIB par rapport aux prévisions actuelles du FMI). Cet ajustement pourrait être en grande partie atteint en ciblant mieux les soutiens en matière énergétique (comme indiqué ci-dessus) et en limitant leur ampleur aux économies réalisées par la baisse des subventions et des revenus exceptionnels des producteurs d'énergie renouvelable (dans le cadre de la CSPE). Si d'autres économies s'avèrent nécessaires, elles pourraient être obtenues en reportant les réductions d'impôts sur la production jusqu'à ce que des mesures compensatoires soient en place ou en prenant d'autres mesures. Si toutefois l'économie se détériore considérablement en deçà des prévisions actuelles, il conviendrait de laisser les stabilisateurs automatiques amortir la chute, mais tout soutien discrétionnaire devrait être bien ciblé et équilibré par des mesures compensatoires pour garan-

tir la crédibilité de la politique, la viabilité budgétaire et la cohérence avec la politique monétaire. Dans un scénario optimiste, il conviendrait d'épargner toutes les recettes supplémentaires et d'éliminer plus rapidement les aides publiques pour accélérer la réduction du déficit », pouvait-on lire dans leur déclaration de fin de mission.

De l'avis du FMI, « le rééquilibrage budgétaire devrait être axé sur la réduction de la croissance des dépenses courantes, en s'appuyant sur des réformes structurelles ». Pour éviter d'alourdir une pression fiscale déjà élevée, le FMI pense que « les mesures devraient se concentrer sur la rationalisation des dépenses courantes tout en laissant une certaine marge de manœuvre pour accélérer les investissements écologiques et numériques. Dans un premier temps, la réduction des dépenses nécessaire pourrait être obtenue en épargnant la totalité du retrait des mesures de soutien budgétaire temporaire accordées dans le cadre de la COVID et du choc énergétique, ce qui pourrait

représenter jusqu'à un tiers de l'ajustement requis ».

ÉVALUER LES CAPACITÉS DE REMBOURSEMENTS

Les agences de notation sont des organismes privés au service des investisseurs qui achètent des dettes d'entreprises ou d'États sur les marchés financiers. Elles sont chargées d'évaluer les capacités de remboursement des emprunteurs, qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités locales ou d'États. Plus le risque de défaut de paiement est élevé, plus la note se dégrade et inversement.

La note triple A définit une bonne capacité à rembourser ses emprunts, un triple B pour une capacité moyenne et ainsi de suite jusqu'à la note D réservée aux emprunteurs en faillite. Et si ces agences de notation sont redoutées par les États, c'est parce qu'elles ont une influence directe sur la possibilité des États à emprunter. Ainsi, une note en baisse se traduit par des risques plus élevés sur le remboursement des obligations d'État et fait grimper les taux d'intérêt.

Linafoot : devant Blessing, le FC Saint Éloi Lupopo enregistre sa troisième victoire

Le FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi s'est imposé devant Blessing FC de Kolwezi sur le score de deux buts à zéro (2-0), jeudi au stade Dominique Diur de Kolwezi, en match de la 5^{ème} journée du 28^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Avec cette victoire, les Cheminots occupent la 13^{ème} position au classement provisoire avec sept points en trois sorties, soit deux victoires et un nul.

NANA K.

Une seule rencontre était au rendez-vous jeudi pour le compte de la poursuite de la 28^{ème} édition de la division d'élite du championnat national de la Linafoot.

A Kolwezi, au stade Dominique Diur, en match comptant de la 7^{ème} journée, le Blessing a perdu devant le FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi (0-2).

Dans une rencontre amplement disputée par les deux formations, les Cheminots se sont montrés plus réalistes que Blessing qui jouait devant son public. Un match équilibré entre les deux formations, aucune

de ces formations n'ayant trouvé la faille malgré le pressing de part et d'autre. La situation s'est décentée dans les vingt dernières minutes du match avec le coup de pied arrêté d'IkoyoIyembe (68^{ème}) sur une faute provoquée par Bissiki. Le capitaine Patou Kabangu (89^{ème}) a doublé la mise dans les ultimes minutes de la rencontre sur corner.

En quatre journées, Lupopo totalise 10 points, alors que Blessing compte 11 points pour quatre sorties.

Le mercredi 23 novem-



Face à Blessing, Lupopo a confirmé sa bonne forme

bre 2022, trois rencontres étaient à l'affiche. A Kinshasa au stade de Martyrs de la Pentecôte, la Jeunesse Sportive de Kinshasa (JSK) est tombée devant Maniema Union (0-1). Maniema Union continue avec la série de victoires et totalise à ce jour 15

points, occupant la 2^{ème} place du classement provisoire. La JSK se pointe, pour sa part, à la 8^{ème} place avec 11 points au compteur.

Le même mercredi à Lubumbashi, au stade TP Mazembe de Kamalondo, les Corbeaux de Lubumbashi ont

été soumis au partage des points contre la Jeunesse Sportive Groupe par un nul vierge (0-0), en match comptant de la 5^{ème} journée du championnat d'élite. Dans ce duellushois, les Corbeaux n'ont pas réussi à s'en sortir tête haute devant leur public, malgré les multiples assauts. En face, les Guerriers de la JS Groupe Bazano étaient déterminés et prêts à tout faire pour relever le défi devant les hommes de Pamphile.

A Likasi, l'US Panda B52 a pris le dessus sur l'AS Simba de Kolwezi au stade Dominique Diur. Cette victoire permet à l'US Panda de remonter à la 12^{ème} place au classement provisoire de la Linafoot.

Pour rappel, V.Club occupe la tête du peloton avec 16 points en six sorties, soit un match nul et cinq victoires.

Qatar 2022 : aucune victoire pour les équipes africaines à l'issue de la 1^{ère} journée

À la Coupe du Monde qui se joue au Qatar, aucun des cinq représentants du continent africain n'a gagné son match à l'issue de la première journée de la phase de groupe.

Après la défaite du Sénégal, champion d'Afrique en titre devant les Pays-Bas (0-2), les deux matches nuls sans but (0-0) de la Tunisie et du Maroc, respectivement devant le Danemark et la Croatie, les deux derniers représentants, à savoir le Cameroun et le Ghana, ont coulé, jeudi 24 novembre, respectivement devant la Suisse (1-0) et le Portugal (3-2).

Le Sénégal, la Tunisie, le Maroc et le Cameroun, les quatre équipes qui ont joué en premiers, n'ont marqué aucun but. Seul le Ghana, dans son groupe H, a réussi à marquer deux buts, devant le Portugal de Cristiano Ronaldo.

LE PORTUGAL BAT IN EXTREMIS LE GHANA

Après une première mi-temps de score vierge, la Seleçao des Quinas a ouvert le score par son capitaine, l'inévitable Cristiano Ronaldo sur pénalty (65^{ème}). Quelques minutes après, les Blacks Stars réagissent à travers également leur capitaine, André Ayew (73^{ème}) qui égale de belle manière. Rentrés alors dans le match, les Ghanéens seront malheureusement trahis par un coaching non payant d'Otto Addo, qui va laisser un boulevard aux Portugais

marquant ainsi, coup sur coup, deux autres buts : Joao Félix (78^{ème}) et Rafael Leao (80^{ème}).

Qu'à cela ne tienne, les Blacks Stars n'ont pas baissé les bras. Ils ont poussé jusqu'à marquer un deuxième but par Osman Bukari (89^{ème}), presque de la même manière. Dans les dernières secondes, les Ghanéens ont passé juste à côté d'un troisième but sur une bourde du gardien Diego Costa. Pour rappel, à la Coupe du monde de Brésil, en 2014, le Portugal et le Ghana s'étaient également retrouvés dans le même groupe. Le Portugal s'était imposé 2-1, après un but contre son camp de John Boye (30^{ème}), et avec l'égalisation d'AssomoahGyan (57^{ème}), avant que Cristiano Ronaldo (80^{ème}) ne marque le but de la victoire.

LE CAMEROUN S'INCLINE DEVANT LA SUISSE

Le Cameroun a été battu par la Suisse 1-0, au stade Al-Janoub de Doha, pour le compte du groupe G. Les Lions Indomptables ont pourtant malmené la Nati de la Suisse, pendant les 45 premières minutes, avant de céder dès la reprise du jeu par ce but de BreeEmbolo, joueur d'origine camerounaise mais ayant fait le choix de la Suisse comme sa nationalité sportive. BreeEmbolo, libre de tout marquage au point de pénalty, a repris victorieusement un centre venu de la droite (1-0, 48^{ème}).

Le joueur de 25 ans n'a pas célébré son but, comme il

l'avait annoncé. Né au Cameroun et arrivé en Suisse à l'âge de quatre ans, l'attaquant de l'AS Monaco a gardé des liens des forts avec son pays natal. « Si je marque, j'essaierai de ne pas célébrer, j'essaierai de ne pas déclarer, c'est un match très, très spécial pour moi et pour toute ma famille. Parce que c'est un peu un conflit! Il va y avoir beaucoup d'émotion lors de ce match ».

Ce but a mis en confiance les Suisses, qui ont enfin, osé prendre des risques offensifs, pour tenter de faire le break. Le match a alors changé de physionomie, et la Nati est devenue dominatrice. Le gardien camerounais André Onana a évité le KO en détournant d'une parade-réflexe, une reprise puissante de Ruben Vargas (66^{ème}). Sur un corner, Embolo de nouveau a été tout près d'inscrire un doublé.

Le sélectionneur camerounais Rigobert Song a bien tenté de réagir en faisant entrer son capitaine Vincent Aboubacar à la place de Choupo-Moting (74^{ème}), mais les vert et jaune n'ont jamais réussi à remettre le rythme de la première période.

Ils se sont même résignés dans les dernières minutes, alors que la Suisse finissait plus fort. La prochaine sortie, le lundi 28 novembre, le Cameroun sera face à la Serbie.

L'Uruguay et la Corée du Sud se sont neutralisés (0-0), au stade de la Cité de l'Éducation à Al-Rayyan, pour le compte du premier match du groupe H. Le

match a eu du mal à démarrer avec un dispositif incompatible de deux entraîneurs : 4-3-3 pour l'Uruguay, et 4-2-3-1 pour la Corée du Sud.

Les Coréens ont commencé le match rapide et vivace alors que la Celeste, bien en place, attendait sereinement en laissant le ballon à son adversaire. Un pressing très bas avec au finish, 10 tirs pour l'Uruguay, un seulement cadré, alors que la Corée du Sud, 7 tirs, aucun cadré.

LE BRÉSIL SE DÉFAIT DE LA SERBIE EN GROUPE G

Le Brésil s'est défait de la Serbie, battu 2-0, jeudi, pour le compte de la 1^{ère} journée du groupe H de la 22^{ème} Coupe du monde de football, Qatar 2022. Dans un match plaisant depuis la première mi-temps (0-0), le Brésil avec son cortège de bons joueurs, a multiplié les actions offensives jusqu'à ouvrir la marque par l'entremise de son numéro 9 Richarlison (60^{ème}) qui a repris un ballon relâché par le gardien suédois, avant qu'il n'ajoute un deuxième (72^{ème}) avec retourné acrobatique sur une passe de Vinicius (2-0).

Ce but est considéré du moins jusqu'à ce niveau de la compétition, comme le plus beau depuis le début de cette 22^{ème} coupe du monde de la FIFA par plus d'un amoureux du football. C'est sur ce score de 2-0 que les 22 joueurs seront surpris par le coup de sifflet final de l'arbitre sur le terrain.

Avec ACP

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASTALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

LUANDA III : des questions sans réponse

Le troisième round des pourparlers de Luanda a bel et bien eu lieu ce 23 novembre 2022 dans la capitale angolaise. Autour du médiateur de l'Union africaine et président en exercice de la CIRGL, Joao Lourenco, ses homologues congolais Félix Tshisekedi, le Burundais Ndayishimiye, le Facilitateur désigné par la Communauté de l'Afrique de l'Est Uhuru Kenyatta et le ministre rwandais des Affaires étrangères, Vincent Biruta, représentant le président Paul Kagame, dont l'absence a été des plus remarquées.

ECONEWS

Li n'empêche que contrairement aux rencontres et négociations antérieures, le « mini-sommet de Luanda » de ce 23 novembre 2022 aura eu le mérite d'accoucher enfin d'un calendrier précis de la démarche conduisant à une désescalade de la crise à compter de ce 25 novembre 2022 à 18 heures locales. A cette date et heures en effet, le mini-sommet exige du M23 la fin de ses attaques contre les FARDC et la MONUSCO.

Le mouvement rebelle est tenu au respect des exi-

gences des communiqués des conclaves des chefs d'Etats de l'EAC du 21 avril et du 20 juin 2022, de la feuille de route de Luanda du 6 juillet 2022 et des conclusions de l'Assemblée générale extraordinaire Réunion des chefs d'état-major des forces armées de l'EAC du 8 novembre 2022 à Bujumbura.

Plus fort encore, le mini-sommet de Luanda exige le retrait du M23 des zones occupées et son retour à ses positions initiales à Sabinio côté RDC, sous le contrôle des FARDC, de la force régionale et du Mécanisme ad hoc en collaboration avec la



MONUSCO.

Parmi les points qui en gênent plus d'un, et qui préfigurent des lendemains incertains, figure la création d'une « zone tampon » avec l'appui de la MONUSCO, du Mécanisme de vérification ad hoc et de la Force régionale de l'EAC comme prévu dans le cadre de la réunion des chefs d'état-major généraux de l'EAC du 8 novembre 2022 à Bujumbura.

ble rhétorique de Paul Kagame, il ne pouvait se prononcer sur le M23 que son pays considère comme étant un problème congolo-congolais dans lequel son pays ne serait nullement impliqué.

Le deuxième questionnement est celui de savoir comment le M23 a accueilli les conclusions d'une réunion à laquelle il n'a pas pris part, et dans quelle mesure il est disposé à déposer les armes sous la supervision des FARDC et de la MONUSCO.

D'autre part, il y a lieu de s'interroger sur ce qu'il adviendrait si, répondant aux résolutions de Luanda, le M23 abandonnait les positions conquises et se cantonnait à Sabinio. Dans ce cas, le gouvernement serait-il disposé à l'inviter à un nouveau round de négociations à Nairobi, les hommes de Bertrand Bisimwa et Sultani Makenga dépouillés cette fois de leur robe de terroristes ? Pas si sûr.

